NUMERO XLVII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 13. Juin 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du 28. Avril.*

AUJOURD'HUI la Flotte du *Capitan-Pacha* a fait voile pour l'*Egypte:* Il n'eſt que trop certain, que ce Pays eſt de nouveau plongé dans toutes les horreurs de la Guerre: Les *François*, irrités des difficultés, qu'oppoſoient à leur libre départ les Amiraux *Anglois* dans la *Méditerranée*, à moins qu'ils ne vouluſſent ſe rendre Priſonniers de guerre, ont inopinément repris les armes; &, ſoutenus par les *Copates* & les *Arabes*, qui craignoient le retour de l'Autorité *Ottomane*, ils ſont tombés à l'improviſte ſur l'Armée du *Grand-Viſir*, l'ont défait, & forcé de ſe retirer juſqu'à *Gaza*, avec une perte qu'on fait monter à plus de 20. mille Hommes."

De VIENNE, *le* 28. *Mai.*

Enfin l'on vient de recevoir la Nouvelle de la reddition d'une des trois Places, qui nous reſtoient à conquérir en *Italie*, *Gènes*, *Gavi*, & *Savone*. C'eſt cette dernière, qui, réduite au manque de Vivres le plus abſolu, après un Blocus de 40. jours, s'eſt rendue avec une Garniſon d'environ 1500. Hommes, dont néanmoins plus de la moitié étoit hors d'état de faire le ſervice, en très-grande partie même à l'Hôpital. Cet événement a été annoncé hier par le Bulletin de la Cour, de la manière ſuivante.

„ Il eſt arrivé ici en Courier, la nuit paſſée, le Capitaine *Salomon*, du Régiment de *Lattermann*, avec un Rapport agréable du Général de Cavalerie de *Melas*, en date de *Nice* du 17. de ce mois: Ce Général mande, que le Général Comte *St. Julien* venoit de l'informer, que le Général ennemi *Buget*, qui défendoit la Citadelle de *Savone*, s'étoit vu obligé le 15. de capituler: En conſéquence, il avoit été ſtipulé le même jour, que la Garniſon *Françoiſe* de cette Forteresſe en ſortiroit, le 16. à 3. heures de l'après-midi, de la manière accoûtumée, pour être conduite, comme Priſonnière de guerre, dans les Etats de l'*Autriche* intérieurs, ainſi qu'on le verra par les Articles de Capitulation ci-deſſous. Le Général de *Melas* ne pouvoit pas indiquer encore la force de la Garniſon, ni donner l'état de l'Artillerie, des Munitions & des Proviſions trouvées dans la Citadelle, vu que le Général-Major *St. Julien* avoit voulu attendre l'évacuation de la Place pour l'inſtruire de ces détails. Le ſus-dit Capitaine *Salomon* s'eſt beaucoup diſtingué dans ce Siège. "

„ Le Général de *Melas* écrit en même tems, que le Général en chef ennemi *Maſſena* a attaqué en forces & à pluſieurs repriſes, le 13. du courant, le L. V. M. Comte *Hohenzollern;* mais qu'il a été repouſſé glorieuſement par nos Troupes. Le Général de Diviſion ennemi *Soult*, un Chef de Brigade, & pluſieurs autres *François*, ont été faits Priſonniers dans ces affaires, ſur leſquelles le Général de *Melas* promet d'envoyer prochainement la Relation circonſtanciée, qu'il a reçuë du L. V. M. de *Hohenzollern.* "

CAPITULATION entre le Général Impérial-Royal Comte ST. JULIEN, Commandant du Corps de Blocus devant *Savone*, & le Général de Brigade *François* BUGET, Commandant de la Citadelle de cette Ville.

ART. I. *La Garniſon* Françoiſe *de la Citadelle de* Savone *ſortira avec tous les honneurs de la Guerre, avec Armes & Bagages, Tambour battant & Drapeaux déployés, & ſe rendra librement, par le chemin le plus court, en* France; *elle ſera accompagnée par des Troupes Impériales-Royales juſqu'aux frontières Poſes* François: *& il lui ſera fourni les Vivres néceſſaires pendant cette marche.*

RÉPONSE. La Garniſon *Françoiſe* pourra ſortir, demain, 16. Mai, à 3. heures de l'après-midi, avec les honneurs ordinaires, avec Armes & Bagages, Tambour battant & Drapeaux déployés; mais elle devra mettre bas les Armes ſur le Glacis, & ſe rendre Priſonnière de guerre: On la conduira d'abord dans l'intérieur de l'*Italie;* & ſa deſtination ultérieure dépendra des ordres du Général commandant l'Armée Impériale en *Italie.*

ADDITION À L'ART. I. Les Officiers de la Garniſon conſerveront leurs épées ou ſabres, ainſi que leurs Chevaux & Bagages, & les

Soldats leurs Havresacs: Tous ceux, qui ne sont point compris au nombre des Combattans, *François* ou *Italiens*, ont la permission de retourner, les premiers en *France*, les autres dans leurs foyers; il en est excepté seulement les Chirurgiens & Infirmiers, qui sont nécessaires pour soigner les malades & blessés hors d'état de suivre la Garnison.

ART. II. *On procurera aux Officiers de la Garnison les moyens de transporter leurs Bagages & Effets.* — RÉP. Accordé.

ART. III. *Les malades & blessés seront transportés par mer; & ceux, qui ne peuvent pas supporter à présent les fatigues du voyage, resteront dans les Hôpitaux de* Savone, *& auront le droit de retourner également en* France, *après leur guérison.*

RÉP. Les malades & blessés seront traités avec tous les égards dûs à l'Humanité souffrante; mais, après leur rétablissement, ils doivent rester Prisonniers, comme la Garnison.

ART. IV. *Il sera libre aux Troupes* Liguriennes (*de* Gènes) *de suivre la Garnison en* France, *ou de retourner chez elles, sans être inquiétées à ce sujet en aucune manière.*

RÉP. Tout ce qui appartient à l'Etat des Combattans de la Garnison est déjà compris dans la Réponse à l'Article I.

ADDITION. Les Officiers *Autrichiens* Prisonniers, qu'il peut y avoir dans la Citadelle, seront considérés comme échangés, dès le moment que les Troupes Impériales prendront possession de la Place. Aussi-tôt après la signature de la Capitulation, les Otages seront rendus de part & d'autre, & la Porte du Château sera cédée aux Troupes Impériales. Tous les Plans & Ecrits, relatifs à la Place & ses Fortifications, ainsi que toute l'Artillerie & les Munitions, devront être fidèlement livrés à ceux envoyés du côté des Impériaux pour s'en mettre en possession.

SAVONE, *le* 15. *Mai* 1800.

(*Signé*) FRANÇOIS *Comte* ST. JULIEN, *Général-Major Impérial-Royal.*

BUGET *Général* François.

ARTICLE ADDITIONNEL. *La Garnison ne sera point envoyée en* Allemagne; *il lui sera accordé au contraire de rester en* Italie; *& elle sera rangée parmi les Troupes, qui seront échangées les premières.*

RÉPONSE. La Garnison de *Savone* ne peut séjourner en *Italie* que jusqu'à ce que le Général-Commandant en ait ordonné autrement; du reste, je m'engage à m'employer personnellement à ce qu'elle soit échangée au plutôt.

Sur les murs de SAVONE *le* 15. *Mai, comme ci-dessus.* (*Signé*) *Comte* ST. JULIEN.

Les événemens de la Guerre en *Souabe* se réduisent à une Guerre de Postes, en ce moment peu active. Voici ce qui vient d'être publié officiellement à ce sujet.

„ D'après un Avis du Général d'Artillerie Baron *Kray*, d'*Ulm* le 20. de ce mois, il y avoit eu la veille entre les Avant-Postes Combats continuels, pendant lesquels l'ennemi avoit transporté la plus grande partie ses Forces sur la rive gauche du *Danube*, il parut vouloir attaquer la position des Troupes Impériales. Notre Armée se mit en ordre de Bataille, & attendit en vain l'attaque qui ne s'ensuivit point; au contraire, la part des Troupes *Françoises* se replièrent nouveau, dans la nuit, vers la rive droite *Danube*; & on leur fit pendant cette retr 200. Prisonniers, parmi lesquels il y 6. Officiers. "

„ Le 20. il s'engagea un Combat d'Av Postes assez sérieux entre le Corps du Gé Comte *Giulay* & les Divisions ennemies Généraux *Delmas* & *Hautpoult*, qui, position concentrée vers *Ulm* prise le 19. les *François*, se retiroient de nouveau, le mier du côté de *Illeissenhorn*, le second *Bieberach*. Le Général *Giulay* inquiéta vivement la forte Arrière-Garde du Gé *Delmas*, & amena plusieurs Prisonniers nombre de Chevaux; il se loue de la cond du Capitaine de Cavalerie Comte *Hard* du Régiment de l'Archiduc *Ferdinand*.

„ La marche rétrograde de l'Ennemi la rive droite du *Danube* décida le Gé *Kray* à renforcer notre Avant-Garde, & faire avancer aux ordres de l'Archiduc *F nand*. Ce Prince détacha aussi sur-le-ch quelques Partis, pour harceler les *Fra* sur les derrières, & observer leurs mouve ultérieurs. Il sembla, que l'Ennemi cher à concentrer toutes ses Forces entre le *B be*, l'*Iller* & le *Guntz*. En conséquence Général *Kray*, (ainsi qu'il le mande en du 22. du courant,) vu la difficulté de j des Forces de l'Ennemi par sa position un Pays couvert de Bois, ordonna au Gé *Sztaray*, commandant les Troupes répa entre l'*Iller* & le *Guntz*, ainsi qu'à l'Arch *Ferdinand*, dont les Avant-Postes s'étendo sur la rive gauche du *Danube* jusqu'à B *gen*, de faire une Reconnoissance sur les flancs des *Francois*. Au départ du dernier rier, on attendoit au Quartier-Général les ports de ces Généraux, pour pouvoir pre des mesures convenables aux circonstance

„ Il n'y a pas eu de changement jusqu dans la position du L. V. M. Prince de *Re* aussi peu que dans celle des Troupes po dans le *Vorarlberg* & les *Grisons*. "

EXTRAIT d'une Lettre de VIENN *du* 28. *Mai.*

„ La reddition de *Savone* est un événeme qui facilite les opérations contre *Gènes*, ne décide point sa réduction, qu'on est c vaincu à présent ne pouvoir s'effectuer que la famine: Cependant la tâche d'affamer Port, tel que le sien, est plus que diffi dans des parages, aisés à pratiquer à de pe Chebecs, des Felouques, & autres Bâtim

rames, qui, des Ports voisins, serrant la Côte de très-près, sont voile de nuit & échappent à toute la vigilance de la station *Angloise*. En attendant, l'Armée *Françoise* de réserve s'avance; & tout dépend des informations que le Général de *Melas* en aura à tems, ainsi que des dispositions qu'il fera à même de prendre. Le *Premier-Consul* de *France* a donné beaucoup au hazard, en faisant passer son Armée de la *Suisse* en *Italie* par quatre issues différentes, l'une plus difficile que l'autre, & en s'exposant ainsi à être attaquée en détail, avant qu'elle puisse s'être réunie à l'entrée du *Milanez* sur la Frontière du *Piémont*. Au cas que nos Troupes fussent assez en nombre, & nos Généraux bien instruits des mouvemens de l'Ennemi, chacune des Colonnes *Françoises*, en débouchant des *Alpes*, pourroit être enveloppée & détruite, sur-tout en considérant l'impossibilité d'avoir fait passer de l'Artillerie de position par-dessus ces hautes Montagnes: Mais *Bonaparte* semble avoir compté sur son bonheur; & le 17. de ce mois le Général de *Melas* se trouvoit encore à *Nice*. C'est donc avec une impatience, qui tient de l'inquiétude, qu'on attend des Nouvelles de l'*Italie*."

„ Les efforts extrêmes, qui ont succédé à un repos de quelques mois, exigent en attendant, qu'une Guerre aussi opiniâtrement poussée de part & d'autre soit soutenue par de grands sacrifices. Les Etats Héréditaires de l'*Autriche* en sont convaincus. En conséquence, les Comitats de *Hongrie* ont envoyé ici une Députation, pour offrir à l'Empereur un nouveau Corps de Troupes, indépendamment des 24. mille Hommes, qu'ils ont déjà fournis extraordinairement à leurs frais; offre, que S. M. a acceptée avec assurance de sa satisfaction: Mais, au milieu des témoignages de zèle dans les différentes parties de la Monarchie *Autrichienne*, on marque des regrets sur les travers & les dégouts, qui ont éloigné l'Archiduc *Charles* du Commandement de l'Armée. Déjà le bruit s'étoit répandu, qu'il alloit le reprendre en *Souabe*; mais c'étoit une de ces rumeurs, que sème l'esprit de parti, lorsqu'on est divisé de vues & d'intérêts. L'on ne sçait, s'il y a plus de vérité dans celui, que les Etats de *Bohême* ont prié ce Prince de se charger de nouveau de la conduite des Armées dans l'*Empire*, promettant dans ce cas de lever à leurs frais un nouveau Corps Auxiliaire de 50. à 60. mille Hommes, à la levée & l'équipement desquels l'on dit que le Duc de *Saxe-Teschen* voudroit contribuer une Somme considérable. — Le Général Marquis de *Chasteler* est attendu de retour de l'Armée en *Souabe*, à laquelle il est remplacé par le Général de *Lauer*, Directeur du Génie."

„ Suivant des Lettres de *Constantinople*, la flotte du *Capitan-Pacha*, qui vient d'en faire voile, forte de 12. Vaisseaux de ligne, sous son escorte un nombre de Bâtimens de transport, sur lesquels il a été embarqué 15000. Hommes de Troupes de terre, destinés à être débarqués en *Egypte*, pour servir contre les *François*, qui y ont repris les hostilités."

De MILAN, *le* 20. *Mai.*

La Capitulation de *Gènes*, dont l'on s'est réjoui ici un moment, s'est trouvée n'être qu'une fiction imaginée par des Faussaires: Ils avoient poussé la hardiesse jusqu'à fixer la date de l'événement au 15. Mai & à l'annoncer par un Bulletin imprimé: L'Imprimeur & les Colporteurs de cette imposture ont été arrêtés. Le Général *Massena* continuë non-seulement à se défendre avec opiniâtreté: Il affecte même une tranquillité, une assurance, dont le but est d'animer ses Troupes & d'en imposer au Peuple de *Gènes*. Le 12. Mai, à la veille d'une sortie furieuse & sanglante, il donna un Bal très-brillant, dont l'entrée coûtoit 8. Livres. En même tems il fit publier une Proclamation, pour informer ses Troupes des progrès, que faisoit l'Armée de réserve, au point que le Général *Lecourbe* devoit déjà être à *Milan*, & le Général *Berthier* à *Turin*. — En effet, quoique cette rapidité de succès ne soit pas dans la réalité, il est vrai néanmoins, que l'Armée *Françoise* de réserve est en possession de toute la Province d'*Aoste*; & que le Général *Vukassovich*, trop foible pour l'arrêter, a dû se replier à son approche. Le Général *Melas*, rendu lui-même à *Turin*, doit avoir concentré sous son Commandement immédiat des Forces, qu'on estime pouvoir monter à 50. mille Hommes.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 18. Prairial (7. *Juin.*)

„ Nous continuons à être instruits de la suite des opérations de nos Troupes sur les Confins du *Piémont* & du *Milanez*, avec une célérité égale à celle des progrès des Armes de la République dans ces Contrées. *Bonaparte*, après avoir fait semblant de marcher sur *Turin* & menacé de passer le *Pô* à *Chivasso*, s'est porté tout-à-coup, le long de cette Rivière, vers la *Lombardie*. Déjà, en laissant la Capitale du *Piémont* à sa droite & évitant encore les Forces, que le Général de *Melas* y a rassemblées, l'Armée de réserve vient de passer la *Sesia* & le *Tesin*, & son Avant-Garde n'étoit plus, le 12. de ce mois (1. Juin,) qu'à 3. lieuës de *Milan*. Tel est le résultat principal des Bulletins suivans, publiés à l'Armée & insérés avant-hier & aujourd'hui dans notre *Journal officiel*."

BULLETINS *de l'Armée de réserve.*

VERCELLI, *le* 10. Prairial (30. *Mai.*)

„ L'Avant-Garde eſt reſtée toute la journée du 9. à *Chivaſſo*. L'Ennemi, informé que nous avions ramaſſé des Bateaux ſur le *Pô*, a penſé, que nous voulions le paſſer à *Chivaſſo*, pour nous porter à *Aſti* & intercepter le Corps de Troupes, qui revient de *Nice*: Il a fait filer de *Turin* toute l'Infanterie, qu'il avoit de disponible, ſur la rive droite du *Pô*, vis-à-vis de *Chivaſſo*. Pendant ce tems-là, le Général *Murat* achevoit ſon Pont ſur la *Seſia*, paſſoit cette Rivière, ſe portoit à *Novarre*, & prenoit poſition le long de la rive droite du *Teſin*. "

„ Le *Premier-Conſul* eſt arrivé ce matin à *Vercelli*. Il ſeroit difficile de peindre la joye des *Italiens* de ſe voir délivrés du bâton *Autrichien*. Toutes les Diviſions de l'Armée ſont en grande marche & paſſeront demain la *Seſia*. Le Général *Lannes* a paſſé, cette nuit, la *Doria Baltea*, & ſe porte, par *Crescentino* & *Trino*, ſur *Vercelli*. "

„ Les *Autrichiens* avoient célébré avec pompe, dans toutes les Villes d'*Italie*, la priſe de *Nice*. Ils ne s'attendoient pas, qu'elle leur ſeroit ſi funeſte. La conſternation parmi eux eſt à ſon comble. Les Habitans de *Milan* entendoient aujourd'hui le Canon de nos Avant-Poſtes. On aſſure, que le Quartier-Général de *Melas* eſt encore aujourd'hui à *Turin*. "

NOVARRE, *le* 12. Prairial (1. *Juin.*)

„ Le Général *Murat* eſt entré à *Novarre* le 10: Il s'eſt ſur-le-champ porté ſur le *Teſin*. La Légion *Italique* s'eſt portée de *Romagnano* (ſur la *Seſia*) vis-à-vis *Seſto* (à l'extrémité *Méridionale* du *Lac-Majeur*.) Le Général *Duchesne*, avec les Diviſions qui ſont ſous ſes ordres, a pris poſition le long du *Teſin*. Le *Premier-Conſul* eſt arrivé, le 11. au matin, ſur les bords du *Teſin*. L'Ennemi montroit, ſur la rive gauche de cette Rivière, une grande quantité de Cavalerie & quelques Pièces de canon. Le Général *Murat* fit établir une Batterie; & la Canonnade s'engagea pendant une heure. L'Ennemi avoit retiré toutes les Barques ſur la rive gauche; mais les Habitans du Village de *Galliate* avoient caché 4. ou 5. petits Bateaux, qu'ils offrirent à l'Armée. On s'en ſervit pour paſſer quelques Compagnies de Grenadiers, une Iſle; ce qui obligea l'Ennemi à évacuer point de la rive gauche où l'on vouloit paſſer. En ſix heures de tems on paſſa près 1500. Hommes & 2. Pièces de canon.

„ Le Général *Monnier* prit poſition le long du *Naviglio Grande* (Canal, par lequel *lan* communique avec le *Teſin*.) Cependant l'Ennemi, voyant le paſſage décidé, ſe retiroit de tous les côtés vers *Turbigo* (ſur le *cinello* ou *Petit Teſin*, au *Nord-Ouëſt*.) Pluſieurs Généraux ennemis y arriverent ſur le ſoir. L'Ennemi eſſaya différentes charges de Cavalerie, qui ne lui réuſſirent pas. L'Adjudant-Général *Girard* s'eſt couvert de gloire. A 8. heures du ſoir, le Général *Monnier* attaqua le Village de *Turbigo*, s'en empara après un Combat aſſez vif, & fit 200. Priſonniers. Le Village ayant été cerné, tout ce qui ſe trouva dedans fut maſſacré: On a compté plus de 300. Cadavres; c'étoient preſque tous des Croates. Le Général *Duhesme*, s'étant procuré un petit Bateau, fit paſſer le *Ticinello*, à *Galforà*, à quelques Compagnies de Carabiniers. — L'Aide-de-Camp, Chef de Brigade *Duroc*, eſt tombé dans le *Teſin*; il a été le point de périr: On eſt heureuſement parvenu à le ſauver. "

„ Le Général *Turreau* a eu, pendant les cinq premiers jours de la Décade dernière (du 21. au 25. Mai,) des affaires aſſez vives avec l'Ennemi: Il a tenu en échec une quantité de Troupes conſidérable. Il continuë à manœuvrer dans ſes poſitions entre *Turin* & *Suze*. "

„ Par les dernières Lettres arrivées de *Nice*, il paroît que *Melas* n'en eſt parti que le 1. *Prairial* (21. Mai,) & que le 3. (23. Mai,) l'Ennemi a attaqué, avec des Forces aſſez conſidérables, le Pont *St. Laurent* ſur le *Var*, où il a été vivement repouſſé. "

„ On paſſe à force le *Teſin*. Le Général *Murat* avec l'Avant-Garde, eſt à *Corbetta*, 3. lieuës de *Milan*. "

BARD, *le* 13. Prairial (2. *Juin.*)

„ La Diviſion du Général *Chabran* attaqua le 12. au matin, le Fort de *Bard*. A 9. heures du ſoir le Fort fut à nous, avec quatre cents Priſonniers & dix-huit bouches à feu.

L'Inventeur & Diſtributeur du grand Monument à la mémoire de Son Alteſſe FRÉDÉRIC, *Prince d'*ORANGE, *Veld-Maréchal des Armées* Impériales, *fera graver par un habile Artiſte* Anglois, *dans le plus court délai poſſible, ſon grand Monument à la mémoire de* Sa Sainteté, *le Pape* PIE-SIX; *pièce deſſinée dans un goût antique & allégorique, dont la Souſcription a été commencée le* 12. *du mois de Mai*; — *tandis que ceux qui déſiroient être du nombre des Souſcripteurs, auront la bonté de s'adreſſer chez* H. A. BANS, *Libraire à* AMSTERDAM, *ou* TEN BOSCH, *Libraire à* UTRECHT; *le Prix du Monument étant fixé à dix Florins de* Hollande *pour chaque épreuve.*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO XLVII.

UPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 13. Juin 1800.

L'An ſixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 28. *Avril.*

AVANT-HIER, la première Diviſion de la grande Flotte a mis à la voile de notre Port; elle a été ſuivie aujourd'hui de la ſeconde ſous les ordres immédiats du *Capitan-Pacha*. Toute l'Escadre conſiſte en 11. Vaiſſeaux de ligne, dont un de 110. Canons, & en 7. Frégates. L'on ſe réjouït de ſon départ, i va rendre la tranquillité à *Conſtantinople*. Jusques hier, que le *Capitan-Pacha* s'eſt ndu à bord du Vaiſſeau-Amiral, les *Galiongis* (ou Soldats de Marine,) au mépris de utes les meſures rigoureuſes, qui avoient été priſes, ont commis les plus grands desdres: Non-ſeulement ils ſe ſont portés à toutes ſortes d'excès, contraires à la ſûreté bliques; l'on parle même d'une Conſpiration, à la tête de laquelle ſe trouvoit *Seyd-Aly*, ais qu'on a heureuſement découverte. *Seyd-Aly* a été arrêté; & l'on dit, qu'une cenine de Conjurés ont été étranglés en priſon. — La Flotte *Ottomane* va ſe rendre à *lexandrie*, où l'on prétend, qu'elle doit ſe réunir à une Escadre *Angloiſe*, commandée ar Lord *Nelſon*. Il y a cependant beaucoup lieu de douter de cette future réunion, ais non de la repriſe des hoſtilités en *Egypte:* L'on en a reçu la Nouvelle, au moment que on attendoit celle de l'évacuation entière de cette Province par les *François:* Ceux-ci ont ompu à l'improviſte, le 20. Mars, la Capitulation concluë entre le *Grand-Viſir* & le Général *leber*. Voici comme des Avis de l'*Egypte*, plus ou moins authentiques, rapportent le fait."

„ L'Amiral Lord *Keith*, Commandant en chef de l'Eſcadre *Britannique* dans la *Méditerra-e*, ſous les ordres duquel étoit le Chevalier *Sidney Smith*, ayant été informé de la Capitu-tion, avoit écrit au Général *Kleber* une Lettre, datée de *Minorque* le 8. Janvier, portant, qu'il ne pouvoit ratifier cette Capitulation ni en accepter proviſoirement d'autre que celle, par laquelle l'Armée *Françoiſe* en *Egypte* ſe rendroit Priſonnière de guerre." En même ems il envoya ordre à Sir *William Sidney Smith* de continuer rigoureuſement le Blocus *Alexandrie*. Cette Lettre du Commandant en chef *Anglois* arriva préciſément à l'époque, ue les *François*, en vertu de la Capitulation, alloient évacuer le *Caire*. Le Général *Kleber* en plaignit au *Grand-Viſir:* Il s'échangea quelques Lettres entre eux. Enfin, le Comman-nt *François*, après la tenuë d'un Conſeil-de-Guerre, rompit tout-à-coup la correſpon-nce, en lui déclarant par écrit, & ſans attendre de Réponſe ultérieure, qu'*il avoit été ré-olu de reprendre ſur-le-champ les hoſtilités:* Dès le lendemain il attaqua les *Turcs* près de illays, juſqu'où le *Grand-Viſir* s'étoit avancé avec quelque Cavalerie. Celui-ci, à peine ſtruit de la nouvelle rupture, fut ſurpris à l'improviſte, & ſans avoir eu le tems de ſe prépar: Sa déroute fut complette; & il ſe retira en desordre, avec ſa Colonne miſe en fuite, juſues derrière *el-Arish*, où il avoit laiſſé le gros de ſon Armée. D'un autre côté, tandis que Général *Kleber* s'étoit éloigné du *Caire* avec la principale partie de ſes Forces, le *Kiaya-Bey*, ou Lieutenant-Général) du *Grand-Viſir* pénétra dans la Ville avec 6. mille Hommes d'Interie *Turque:* Les Habitans ſe rangèrent bientôt de ſon côté; & avec leur ſecours il ſe renit maître de la Ville entière, ainſi que de tous les Ouvrages qui l'entourent, après qu'il eut é encore joint par *Ibrahim-Bey*. L'on ajoute, que *Kleber*, revenu ſur ſes pas, après avoir is le *Grand-Viſir* en déroute, avoit attaqué à ſon tour les *Turcs* dans le *Caire* même; mais 'il avoit été repouſſé. Cette dernière Nouvelle n'eſt pas encore bien conſtatée; mais tous s rapports repréſentent l'Armée *Françoiſe* en *Egypte* comme extrêmement foible, diminuée r les fatigues & les maladies. L'on prétend encore, qu'auſſi-tôt que *Murad-Bey*, qui noit toujours la *Haute-Egypte* avec un Corps conſidérable, fut inſtruit de la repriſe des oſtilités, il s'eſt mis en marche avec ſes Forces vers le *Caire;* enfin, que le *Grand-Viſir* a reçu dre de s'avancer de nouveau, de ſon côté, contre les *François*, & de les attaquer à la tête un Corps de 20. mille Hommes de Troupes choiſies."

„ Ces Nouvelles paroiſſent avoir donné lieu à une Conférence, que Mylord *Elgin*, mbaſſadeur *Britannique*, a euë avec les principaux Miniſtres de la *Porte* & enſuite ec le *Capitan-Pacha*, dont le départ s'en eſt auſſi-tôt enſuivi."

EXTRAIT de la GAZETTE PRIVILÉGIÉE *de* STUTTGARD.

„ De STUTTGARD, *le* 28. *Mai.* — Suivant les Avis, reçus aujourd'hui des endroits piſins des Armées, il n'y a plus de Troupes Impériales dans les environs de *Blaubeu-*, où elles ſe trouvoient dès le 22. de ce mois au nombre de 14,000. Hommes ſous le ince de *Hohenlohe*, après que les *François* ſe furent retirés la veille de cette Contrée

vers les bords du *Danube* & jusques sur la rive droite de ce Fleuve. Il semble, qu
Général *Moreau* ait concentré ses principales Forces près de *Laupheim*, *Biberach* &
nauvieden, tandis que celles du Général *Kray* sont postées du côté d'*Ehingen*, *Erb*
&c. Du reste, une partie considérable des Troupes Impériales paroissoit marcher
Gunzbourg, vers le *Lech*, puisque les *François* menaçoient de s'avancer, le long de
ler, sur *Augsbourg*. De notre côté, le Magasin de *Hechingen* vient d'être heureuse
transporté de cette Ville & mis en sûreté; & le Détachement de Troupes, qui s'y
ve, communique avec le Corps du Commandant d'Avant-Postes *Autrichien*, le Gé
Frenel, sur l'*Alp*. Un parti d'*Uhlans* Impériaux, sorti le 24. de *Hechingen* sous la
duite du Capitaine Comte *Mier*, a poussé sa course jusqu'à *Donau-Eschingen*, où
surpris la Garnison *Françoise* & enlevé le Commandant, 6. Officiers, 4. Commissaire
150. Soldats, avec 60. Chevaux. "

,, *Du* 1. *Juin*. — Nous avons reçu, avant-hier à midi, de l'Armée la Nouvelle
du 26. au 29. Mai, on en étoit venu aux mains sur plusieurs points entre *Ulm* &
bourg, & que les *François* s'étoient avancés jusqu'à cette dernière Ville: Mais ju
ce moment on est absolument privé de tous détails sur ces événemens, quoique la
d'*Ulm* continuë à arriver journellement. En attendant on mande des environs d'*Ulm*
jusqu'ici il n'y avoit point eu de changement réel dans la position des Armées:
François paroissoient vouloir se retrancher à *Wieblingen* & *Illerdissen*, où on les avo
taqués le 29. Mai. Quatre Régimens de Cavalerie doivent s'etre mis en marche, il y a
jours, d'*Ulm* vers *Guntzbourg*. L'Archiduc *Ferdinand* étoit posté, disoit-on, à *Riedlin*

EXTRAIT d'une Lettre de FRANCFORT *du* 1. *Juin*.

,, On s'est apperçu, hier, que les Troupes Electorales étoient en mouvement, su
& l'autre bord du *Mein*, vers *Mayence*. Aujourd'hui l'on apprend, qu'une Reco
sance, faite par les *François* des deux côtés de cette Rivière, en a été la cause.
rive gauche du *Mein*, on a tiré, entre *Raunheim* & *Russelsheim*, quelques coups de
qui n'ont tué ni blessé personne; après quoi on s'est retiré de part & d'autre. Sur
ve droite, les *François*, après s'être avancés seulement jusques à *Wickert*, s'en re
nèrent sur leurs pas, aussi-tôt qu'ils virent les Troupes *Allemandes* marcher contre
Il paroît, que les Troupes *Mayençoises* ont été considérablement renforcées, dans
environs, par des *Würtzbourgeois* & par d'autres Troupes d'*Empire*. On dit aussi, q
Corps de Troupes *Allemand* sera commandé par le Général *Autrichien Simpschön*, q
trouve depuis quelques jours; mais, suivant d'autres, ce Général, après avoir pa
Troupes en revuë, retournera à l'Armée sous le Général *Kray*. "

,, *Du* 4. *Juin*. — Le Corps de Troupes *Allemand*, qui se trouve dans les enviro
Mein, s'est réuni ces jours-ci sur la rive gauche de cette Rivière, d'où il sembloit
loir se porter vers la *Bergstrasse*. On assure, que ce Corps consiste en plus de 1
Hommes, formés de Troupes de *Mayence*, *Würtzbourg*, *Bamberg* & *Fulde*, avec un
lon *Autrichien* du Régiment d'Infanterie de *Beaulieu*. Ces Troupes, à ce qu'on croit
destinées à faire une diversion sur la rive gauche du *Rhin*, presque dégarnie en ce mom

EXTRAIT d'une Lettre de BERNE *du* 1. *Juin*.

,, Les préparatifs pour le passage du *St. Gothard* par les Troupes *Françoises* o
très-actifs ces jours derniers. D'après les Avis de *Lucerne*, il y avoit déjà passé,
Mai, plus de 8000. Hommes, se dirigeant sur cette Montagne; & ce même jour il y
arrivé les Généraux *Chabert*, *Lapoype*, *Leclerc*, *Bonami* & *Lorge*, dont les deux
miers avoient continué sur-le-champ leur route vers les petits Cantons. Quelques
après, le 29. du mois dernier, on a vu défiler par *Lucerne* 20. Chariots de Muni
chargés de Cartouches, & venant d'*Huningue* sous l'escorte d'une Compagnie d'A
rie. Dans le même tems, il y a quatre jours, il est parti de *Berne* plus de 550. Ch
Suisses, pour être conduits par *Thun*, *Interlaken* & le *Brunig* à *Altorff*, afin de ser
transport des Attirails & Bagages du Corps-d'Armée du Lieutenant-Général *Mo*

*SUITE de l'*EXTRAIT *des Nouvelles de* PARIS *jusqu'au* 18. Prairial (7. *Ju*

,, Le *Tribunat* a eu avant-hier, 16. du courant, sa seconde Séance ordinaire de
rial: Il y a reçu communication, de la part du *Sénat-Conservateur*, du remplace
dans le *Corps-Législatif*, le 8. de ce mois, des Citoyens *Anquetin* & *Teissier*, dé
& *Montaut-Dessilles* & *Frochot*, démissionnaires, par les Citoyens *Thiry*, Ex-Co
saire du *Gouvernement* près les Salines de *Dieuze*; *Grouvelle*, Ex-Ministre-Pléni
taire en *Danemarc*; *Bord*, Chef de la 17me Demi-Brigade; & *Obelin*, Ex-Com

la Tréforerie & Ex-Législateur. Après la lecture du Procès-Verbal & de la Correspondance, le *Tribun Isnard* a obtenu la parole pour foumettre à l'Affemblée diverfes Motions d'ordre. La création de nouveaux Offices publics avec falaires, & la fuppreffion d'autres, depuis l'établiffement de la Conftitution, en vertu de fimples Actes du *Gouvernement*, l'ont engagé, entre autres, à propofer au *Tribunat* d'émettre un Voeu, " 1°. pour qu'il ne foit créé ou fupprimé aucun Office public, & qu'il ne foit déterminé aucun montant du traitement d'Office public qu'en vertu d'une Loi; 2°. pour que toutes créations d'Offices publics & toutes fixations de nombre & de traitement d'Office public, qui ont été faites en vertu de Réglement du *Gouvernement* depuis la mife en activité de la Conftitution, n'aient d'exécution que jusqu'à la prochaine Seffion du *Corps-Légiflatif*." Le *Tribunat*, fur cette Motion d'ordre, a prononcé l'impreffion & l'ajournement."

" Les heureufes Nouvelles des Armées, fur-tout de celle de Réferve, en ranimant l'efpoir de la *Paix*, qu'elles font profeffion de vouloir conquérir, éveillent la curiofité fur les vuës, qu'on fe propofe, fur-tout à l'égard du *Piémont* & de l'*Italie*. Il en eft, qui, en rapportant à la *modération* publiquement promife à l'*Europe*, fuppofent au Gouvernement actuel le deffein de renoncer à toute idée d'aggrandiffement de ce côté, & même celui de rendre au Roi de *Sardaigne* l'enfemble de fes Etats. Ce n'eft pas encore ce qu'annonce le Général *Lannes*, dans la *Proclamation*, qu'il a adreffée aux Habitans du *Piémont*, le jour de la reddition d'*Ivrée*, en ces termes. "

Le Général LANNES, commandant l'Avant-Garde de l'Armée *Françoife*, aux HABITANS DU PIÉMONT. — Au Quartier-Général d'IVRÉE, le 3. *Prairial* (23. Mai) an 8.

" PIÉMONTOIS, *Quand nous arrivons, pour vous arracher au joug, qui vous humilie vous écrafe, les Emiffaires de vos Oppreffeurs s'armoient contre nous des poignards de la calomnie: Mais elles feront impuiffantes, les attaques des fauteurs de vos Tyrans. Le* Premier-Conful *de la République*, Bonaparte, *marche à la tête des* François. *Ses vertus, fon courage, l'élévation de fon caractère, tout, quand l'*Europe *le contemple, vous préfage* des projets dignes de fa gloire, *& vous garantit* des bienfaits. "

" *D'ailleurs rapprochez les* François *de vos Oppreffeurs. Voyez-nous ramenant dans les belles Campagnes qui les virent naître, dans les bras de leurs Amis, de leurs Enfans & de leurs Epoufes*, dix-mille *de vos Concitoyens formés en Légions: Ils furent, vous le fçavez, perfécutés, bannis; & ils le furent, parce qu'ils eurent de l'*honneur *& du* courage. *Ah! ce n'eft pas nous qui puniffons le défir d'une noble* Indépendance! *Ce n'eft pas nous, qui entaffons les Hommes généreux dans les Cachots infects du Crime!* "

" *Relevez donc*, PIÉMONTOIS, *relevez, au bruit de nos Armes, vos fronts humiliés! Brifez les fers, qui pèfent fi cruellement fur votre Patrie. Ralliez-vous à vos Compatriotes, arrachés par des barbares aux affections les plus douces, les plus refpectables de la Nature. Marchez à côté des* François, *qui, au nombre de cent-mille Hommes, viennent vous venger. Vos Cités, vos Campagnes, où les traces hideufes de la mifère font par-tout empreintes, vont renaître, protégées par un Peuple ami, de la Paix & de l'abondance. Vous êtes maintenant en proye à tous les maux; mais, fi, dignes de vous-mêmes, vous répondez au fignal que nous donnons à l'Italie, bientôt votre* Indépendance *fera reconquife, votre dignité & votre bien-être affurés.*"

" *Impofez filence à ces Hommes auffi dangereux qu'ils font lâches, à ces Hommes qui, rappellant fans ceffe des erreurs inféparables d'une grande agitation Politique, ofent proclamer en tous lieux, que c'eft* votre Culte *qu'on veut attaquer. Non*, PIÉMONTOIS, *non, ce n'eft pas à des* opinions conſacrées par des Siècles, *à des opinions qui font fi chères, que les* François *porteront atteinte. Je donne, au contraire, au nom du* Premier-Conful *de la République, l'aſſurance de les protéger. Vous fçavez, fi* Bonaparte *manque aux promeſſes qu'il a jurées.*"

" PIÉMONTOIS, *la gloire vous appelle. L'*Europe *va juger jusqu'à quel point vous méritiez de compter parmi les Peuples faits pour* honorer la Terre." (Signé) LANNES.

" Pendant que l'Armée de réſerve pénètre dans le *Piémont*, les attaques des *Impériaux* contre les Frontières de nos Départemens *Méridionaux*, le long du *Var*, ſe ſont renouvellées itérativement avec la même vigueur; mais la réſiſtance opiniâtre du Corps-d'Armée, avec lequel le Général *Suchet* défend cette Ligne, s'affoibli auſſi peu que ſon eſpoir d'une prochaine délivrance. Depuis les dernières Nouvelles du *Pont du Var* juſqu'au 3. *Prairial* (23. Mai,) il nous en eſt arrivé encore du même endroit en date du 6. de ce mois: L'Officier, qui les envoye, s'exprime ainſi dans ſa Lettre. "

" PONT DU VAR, 7. Prairial (27. *Mai.*) — Et nous auſſi, nous ambitionnons les regards de nos Concitoyens: Nous nous comptons pour quelque choſe dans ce grand & magnifique développement de ſçavantes manoeuvres, dont la Renommée nous apprend chaque jour un progrès nouveau: Nous oſons nous flatter, que notre belle réſiſtance contre des Forces très-ſupérieures étoit calculée par *Bonaparte* dans l'enſemble de ſes Plans. Hier encore, l'Ennemi nous a attaqués avec fureur, depuis 5. heures de l'après-midi juſqu'à 10. heures du ſoir;

& nombre de ſes braves ſont venus recevoir la mort juſqu'au pié de nos Retranchemens. Vaiſſeaux *Anglois* ont joint leurs bordées au feu de l'Artillerie *Autrichienne*. Tout eſt quille ce matin. Notre perte ne va pas à 20. Hommes; & nous venons d'enterrer 400. mis: Un Officier-Général *Autrichien* eſt au nombre des tués. Deux-cents Déſerteurs nus à nous depuis le jour, annoncent beaucoup de mécontentement & de découragement leur Armée: Que ſera-ce, quand les Ennemis verront, que leur obſtination à nous fo compromis leur retraite? C'eſt-là où nous les attendons. "

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *juſqu'au 5. Juin.*

„ Le Roi ayant atteint hier l'âge de 62. ans, cet Anniverſaire a été célébré à la Cour Ville avec un éclat & un concours unanime de Citoyens de tout rang, dont l'on n'a guér d'exemple. Le Cercle fut nombreux & brillant au-delà de toute expreſſion. Mylord ville, Secrétaire-d'Etat, donna un grand Dîner aux Miniſtres-Etrangers; l'Archevêque aux Membres du *Haut-Clergé*; Mr. *Pitt*, le Duc de *Portland*, & le Comte de *Cheſter* un grand nombre de Perſonnes en place, Officiers, &c. En général, il paroit, que les gers, auxquels le Roi s'eſt vu expoſé en dernier lieu, l'Attentat particuliérement de *Hadfield*, ont donné un nouvel eſſor aux ſentimens, qu'on porte perſonnellement à Sa Ma Les Membres de l'*Oppoſition* ſur-tout ſe ſont fait un devoir de manifeſter leur averſion t l'Attentat en lui-même que du Fanatisme Révolutionnaire, auquel diverſes circonſtance dent à prouver qu'on doit l'attribuer. Non-ſeulement l'un de ſes Chefs, Mr. *Sheridan*, Co-Propriétaire du Théatre de *Drury-Lane*, montra le plus vif intérêt pour la perſon Roi & pour l'arreſtation de l'Aſſaſſin, au moment que l'attentat eut lieu dans ce Spectacle inſéra des Couplets impromtus de ſa compoſition dans la fameuſe Chanſon *God ſave the* qui fut chantée avec enthouſiasme à la fin de la Pièce: Mais l'*Oppoſition* elle-même en ſe rendit le 21. Mai au Lever, qu'il y eut pour féliciter S. M. ſur le bonheur, qu'Elle ou d'échapper aux projets de l'Aſſaſſin. On vit à ce Lever des Individus de tous les Par de toutes les diſtinctions parmi les premiers rangs à la Cour, à la Ville, & dans les Pro ces. De ce nombre étoit une Députation du Corps-de-Ville de *Londres*, compoſée du Maire, des deux Sherifs, de douze Aldermen, & de plus d'une centaine de Membres du *main-Conſeil*: Ils préſentérent leur Adreſſe de félicitation après le Lever, Sa Maj. étant ſur le Trône pour la recevoir. L'Alderman *Leighton* fut décoré à cette occaſion du Tit Chevalier. La même formalité de recevoir l'Adreſſe, en Cérémonie & ſur le Trône, obſervée le 24. à l'égard d'une Députation très-nombreuſe de l'Univerſité d'*Oxford*, en de ſes Privilèges: Elle fut préſentée par le Duc de *Portland*, qui en eſt Chancelier: Les des différents Colléges, les Vice-Chanceliers, & les autres principaux Officiers de l'Uni ſité, étoient accompagnés par les Fils aînés des *Pairs* & près d'une centaine de Membr ce ſçavant Corps. L'Adreſſe étoit renfermée dans une Boëte-d'or. Ces Adreſſes, don deux Chambres du Parlement *Britannique* ont donné l'exemple, viennent de toutes les pa de la *Grande-Brétagne*. Sa Maj. a répondu à celle des *Communes*, " qu'Elle recevoit „ nouvelle preuve de loyauté de ſes fidèles *Communes* avec une ſatisfaction particulière; q „ le ne pouvoit que rendre des actions de grâces ſinceres au Tout-Puiſſant de ce qu'il lui „ plû d'interpoſer ſi viſiblement ſa protection en ſa faveur & en faveur de ſa Famille; „ de ſon côté, Elle continueroit à perſévérer dans cette conduite, qui avoit ſi viſible „ contribué au bonheur & à la proſpérité de ſes fidèles Sujets. "

„ Quant à la pourſuite du Crime, dont *James Hadfield* a été l'inſtrument, cet Aſſaſſin traduit en Juſtice réglée, d'après la déciſion, renduë le 27. Mai par le *Grand-Juré* du C de *Middleſex*; toutes les dépoſitions s'accordant à prouver, que ſon action n'a pas été d'un eſprit aliéné, mais un deſſein prémédité d'après les converſations fanatiques, qu'il a ouës avec un Cordonnier, nommé *Truelock*, Révolutionnaire furieux, qui eſt également ſaiſi. — Les Actions n'ont point varié. "

De LEYDE, *le 12. Juin.* La *Gazette officielle* de *France* du 19. *Prairial* ou 8. J que nous venons de recevoir, contient l'Article ſuivant, daté de *Paris* le 18. *Prair* „ Une Depêche *Télégraphique* annonce, que 35. Bâtimens de guerre *Anglois* ſont arr „ avant-hier ſur les Côtes de la Presqu'Iſle de *Quiberon*. Le Général en chef (de „ mée de l'*Ouëſt*) *Bernadotte*, informé des mouvemens de la Flotte ennemie, s'a „ doit, depuis pluſieurs jours, à un débarquement. Toutes les meſures étoient pr „ tous les points importans de la Côte mis à l'abri du danger; déjà même étoient ra „ blées les Troupes, à la tête desquelles le Général en chef a marché vers *Quiber*

P. S. Un Courier Extraordinaire, arrivé aujourd'hui de *Paris* au Gouvernement à *la H* annonce l'entrée de *Bonaparte* à *Milan* le 2. de ce mois; la défaite de l'Aile gauche l'Armée Impériale en *Allemagne*, & le rembarquement des *Anglois* descendus à *Quibe*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUE *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

No. 111. SUITE du NUMERO XLVII. du

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 13. Juin 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

MALGRÉ l'aliment, que la curiosité publique a reçu, depuis l'ouverture de la présente Campagne, par les grands événemens, i se sont succédés ensuite, sur-tout par passage des *Alpes*, que l'Armée *Françoise* de réserve a heureusement effectué, & i déjà a produit son entrée à *Milan*, dont vient de recevoir la Nouvelle; cette ouerture néanmoins & les premières Actions ns la *Souabe*, qui ont préludé à cette sé- de faits de Guerre mémorables, conser- nt tout leur intérêt, parce que jusques à ésent l'on n'en a point eu de détails suffi- ns, ni tels que le méritoient les Batailles plus opiniâtres & sanglantes, qui se ient livrées peut-être jamais; Batailles, des 3. & 5. Mai) où les Champs furent nchés de morts, sans que néanmoins l'on fit presque des Prisonniers, ni qu'on emparât d'une Pièce de Canon, de part d'autre. Nous croyons donc completter Annales du jour, en insérant dans la préte *Feuille extraordinaire* la Pièce offielle-la plus claire & la moins déguisée, i ait encore paru sur les Batailles d'*En*- & de *Mösskirch*: Ce sont les Depêches Mr. *William Wickham*, Ministre Pléniotentiaire & Commissaire *Britannique* près rmée *Autrichienne* en *Allemagne*, à Myrd *Grenville*, Secrétaire-d'Etat pour les faires-Etrangères: Voici la traduction de Lettres, insérées dans la *Gazette* de *ndres* du 20. Mai.

RIEDLINGEN *sur le* DANUBE, *le 6. Mai.*

MYLORD,

L'Armée se mit en marche, le 2. de ce is, de *Donau-Eschingen*, & arriva dans près-diner à *Engen*, avant que l'Ennemi ût pu atteindre ce dernier endroit. Nonstant la grande importance, qu'il y avoit à uer la position de *Stockach*, l'on jugea nmoins, qu'il n'étoit pas possible de parir jusques-là le même jour, sans exposer danger imminent les divers Corps de l'Arduc *Ferdinand*, (qui couvroit la marche côté du *Zollhaus* ou Maison de la Douane,) si que ceux des Généraux *Giulay* & *Kienyer*, qui avoient reçu ordre de se retirer *Fribourg* & d'*Olfembourg*, & de venir joindre le gros de l'Armée. Le même jour, l'Enmi retira l'Armée, qui avoit occupé jusalors la partie du *Nord-Est* de la *Suisse*, & étoit opposée aux *Autrichiens* du côté des *Grisons* & du *Vorarlberg*: Il porta toutes ces Forces du côté de *Constance* & de *Schaffhouse*, durant la nuit suivante, en laissant la Frontière *Orientale* de la *Suisse* entièrement ouverte."

„ Le 3. Mai au matin, ces Forces, réunies à celles qui avoient passé le *Rhin* à *Schaffhouse*, le 1. du mois, attaquèrent & forcèrent la position *Autrichienne* à *Stockach*, qu'occupoit le Prince *Joseph* de *Lorraine*, n'ayant sous ses ordres qu'un nombre de Troupes beaucoup trop foible, pour tenir tête à celles que l'Ennemi amenoit contre lui. En cette occasion, les *Autrichiens* essuyèrent une perte très-considérable, tant en Hommes qu'en Artillerie & en Munitions, quoiqu'heureusement une partie des Magasins, qui avoient été formés à *Stockach*, eût été conduite ailleurs durant les deux journées précédentes. Le Prince de *Lorraine* ayant été obligé de se replier sur *Pfullendorff* & *Mösskirch*, le flanc gauche de l'Armée du Général *Kray* se trouva par-là à découvert."

„ Dans cette situation des affaires, & avant que l'Archiduc *Ferdinand* eût effectué sa jonction, le Général *Kray* fut attaqué à *Engen*, à environ 2. heures de l'après-midi, par le gros de l'Armée *Françoise*, sous les ordres du Général *Moreau* en personne. Cette Armée avoit été renforcée par un Détachement du Camp à *Dijon*, & étoit composée de cinq Divisions entières. Un Corps séparé tomba en même tems sur l'Archiduc, & l'obligea à se replier sur *Dutlingen*. Les *François* firent leur attaque, sur tous les points, avec l'impétuosité la plus extrême, amenant successivement des Colonnes fraiches au Combat, & sacrifiant un nombre immense de leurs gens contre chaque partie de la Ligne *Autrichienne*, où ils avoient quelque espoir de pouvoir pénétrer. Cependant il leur fut impossible de faire la moindre impression sur aucun de ces points; & à 9. heures du soir ils renoncèrent à le tenter davantage. Alors les *Autrichiens* restèrent maîtres de toute sa position, qu'ils avoient occupée le matin; & l'Archiduc joignit le gros de l'Armée, après avoir mis en déroute le Corps, qui lui avoit été opposé, avoir fait un nombre de Prisonniers, & pris trois Pièces de Canon. Son Alt. Royale, à la conduite personnelle duquel, pleine de courage, ce succès fut principalement dû, a mérité en cette occasion & gagné l'estime & l'admiration de l'Armée entière."

„ En ce moment l'ardeur & la confiance de l'Armée étoient telles, que le Général *Kray* eût attaqué à son tour l'Ennemi, si ce n'eut été la perte de *Stockach*, qui rendit la reti-

ce abfolument nécessaire. Cependant il resta sur le Champ-de-Bataille durant toute la nuit, & ne commença sa marche qu'à la pointe du jour."

„ Le 4. à 9. heures du matin l'Armée arriva à *Leiptingen:* Elle y fit halte jusqu'à 3. heures de l'après-midi, & marcha alors en avant sur *Möfskirch*, où la jonction fut effectuée par le Prince *Joseph* de *Lorraine* à 9. heures du soir. L'Archiduc couvrit la marche, pendant laquelle il fut joint par le Général *Giulay* avec le Corps venant de *Fribourg*, & par la première Division de l'Armée Subsidiaire *Bavaroise*, venant de *Bähringen*. Tout l'ensemble de cette marche s'exécuta, & la jonction avec les Généraux *Giulay*, Prince *Joseph* de *Lorraine*, & les *Bavarois*, s'effectuèrent sans aucune interruption essentielle de la part de l'Ennemi."

„ Hier, 5. Mai après-midi, les différents Corps ennemis s'étant concentrés dans une seule grande Armée, tandis que le Général *Kray* avoit encore 30. à 40. mille Hommes détachés sur différents points, le Général *Moreau* attaqua la position *Autrichienne* à *Möfskirch* avec la totalité de ses Forces: Mais, grâces à la bravoure persévérante des Troupes *Autrichiennes*, & particulièrement à la supériorité décidée de leur Artillerie, il lui fut impossible de faire aucune impression essentielle; & au soleil couchant chacune des Armées se retira dans ses Quartiers respectifs. La perte fut très-considérable de part & d'autre; mais il y a tout lieu de croire, que l'Ennemi a souffert beaucoup plus que les *Autrichiens*. Cette opinion, qui est confirmée par le rapport unanime des Prisonniers, faits à la fin de la journée, est fondée non-seulement sur ce que l'Ennemi ne renouvella point son attaque durant la nuit ni le matin, non-obstant sa très-grande supériorité en nombre, mais aussi sur la nature de l'Action en elle-même, qui consista dans une succession d'attaques impétueuses mais sans succès, que l'Infanterie *Françoise* exécuta sous le feu de l'Artillerie *Autrichienne*, exposée en même tems aux fréquentes charges de la Cavalerie. A moins que le Général *Kray* ne soit attaqué de nouveau dans le cours de la journée, il prendra probablement cet après-midi ou demain une position derrière le *Danube*, sa gauche appuyée à cet endroit-ci (*Riedlingen*,) & sa droite à *Siegmaringen*."

„ Probablement, vous aurez été fort alarmé, MYLORD, sur les premiers rapports de cette affaire, qui seront parvenus en *Angleterre* par la voye de *France*. En effet, l'on ne sçauroit supposer, que l'attente de l'Ennemi n'ait monté au plus haut point durant toute la journée du 3. Mai, ou que les Officiers *François* n'aient fait concevoir à leur Gouvernement les espérances les plus flatteuses [illegible] succès définitif & complet; mais la valeur [illegible] jours constante des Troupes *Autrichien* l'ordre qui règne dans chaque Départe[illegible] leur Armée; l'habileté, le courage in[illegible] lable, & le sang-froid des Généraux o[illegible] ce que je m'assure, sous la bénédictio[illegible] vine, frustré les grands desseins de l'[illegible] J'ai l'honneur d'être &c."

(*Signé*) W. WICKH[illegible]

MYLORD, ULM, *le* 8. *Mai* 1[illegible]

„ Le 6. de ce mois, les *Autrichiens* p[illegible] une position derrière le *Danube*, sans [illegible] opposition essentielle de la part de l'En[illegible] dont la perte dans la Bataille du 5. Mai [illegible] avoir été plus considérable qu'on ne l'[illegible] d'abord supposée. Le même jour, la jo[illegible] fut effectuée avec le Lieutenant-Général [illegible] *meyer*. La seconde Division de Troupes [illegible] *roises* passa hier par cette Ville & se porta [illegible] ron une lieuë plus loin: Elle y fera halte [illegible] jourd'hui; & sa jonction avec le Général [illegible] s'effectuera demain ou après-demain, [illegible] la nécessité qu'il pourra y avoir d'accélé[illegible] marche. La première Division, consist[illegible] 6. mille Hommes, avoit joint l'Armée [illegible] pale assez à tems pour rendre des service[illegible] essentiels; & dans la Bataille du 5. elle [illegible] tement aux prises avec l'Ennemi. Le [illegible] ment *Suisse* de *Roverea*, au Service de [illegible] jesté, sous les ordres du Colonel de [illegible] *ville*, a fait dès le commencement par[illegible] Corps de l'Archiduc, & s'est particu[illegible] ment distingué par sa bravoure & sa [illegible] conduite. Je suis fâché de devoir aj[illegible] qu'il a souffert à proportion, & qu'un [illegible] bre d'excellens Officiers a été ou tué ou [illegible] vement blessé. Il est impossible d'obtenir [illegible] le présent un Etat exact de la perte des [illegible] *chiens*, tant en tués qu'en blessés. Quo[illegible] les Officiers-Généraux se soient exposés [illegible] toutes les occasions, je crois néanmoins q[illegible] cun n'en a été tué ni fait Prisonnier: Un [illegible] (le Général-Major *Karaiczay*) a été bles[illegible] a été fait peu de Prisonniers de part & d'[illegible] Mais les *Autrichiens* ont été obligés de [illegible] un nombre de leurs blessés à *Engen*, [illegible] Voitures pour les transporter. — Aucun [illegible] *Autrichien* n'a été mis en désordre ni di[illegible] par l'Ennemi: Aussi n'ont-ils pas perd[illegible] seule Pièce de Canon dans les différentes [illegible] entre les Corps-d'Armée principaux, [illegible] qu'il en soit tombé plusieurs entre les [illegible] de l'Ennemi à *Stockach*. L'Archiduc [illegible] *nand*, comme je l'ai déjà dit dans une [illegible] Dépêche, a pris trois Pièces de Canon [illegible] nemi, au moment que S. A. R. form[illegible] jonction avec le Commandant en chef [illegible] d'*Engen*. J'ai l'honneur d'être &c."

(*Signé*) W. WICKHA[illegible]

Par les Présentes on fait l'Avertissement, qu'en vertu du Décret, dit Vellig [illegible] schuldig, *qui a été obtenu à l'Audience des* 13. 15. *& 16. du mois de Mai* 1800. *& de la part de* MARIE-ANNE PETIT, *Veuve de, & ayant été mariée hors [illegible] Communauté de Biens avec* ESPRIT DANIEL DE LA GRÉE DELIGNY, *dans sa*

exprimée au Procès, par Citation Edictale, publiée en face de la Maison de la Commune de la Ville d'Amsterdam, ont été assignés de nouveau, à comparoître au Rôle ordinaire, Jeudi le 17. du mois de Juillet 1800. à dix heures du matin, par devant le Committé de Justice de la Ville d'Amsterdam, tous & chacun, qui voudroient soutenir être qualifiés, soit ab intestat ou en vertu de Testament, à la Succession du sus-dit Esprit-Daniel de la Grée, lequel s'est nommé aussi Esprit Daniel de la Grée Deligny, ayant demeuré à Orléans, dans le Département du Loiret, où il est décédé le 13. du mois de Janvier 1799. afin de purger le sus-dit Décret, dit Vellig en Boetschuldig, obtenu, & encore de répondre & de procéder sur la demande & la conclusion faite & prise dans la dite Audience, avec les Dépens.

JUSTICE de Paix du Canton de HORST, Arrondissement de CLÈVES, Département de LA ROER.

Il nous a été exposé par le Citoyen HERMAN VERHEYEN, *Habitant de* Venray, *que feu* ANTOINE VAN LISHOUT, *de son vivant domicilié à* Amsterdam, *République* Batave, *étoit décédé sans Descendans le 22. Décembre* 1799. — *Que le dit* Antoine van Lishout *avoit été son Parent de troisième degré du côté de la Mère; qu'il avoit laissé quelques Biens immeubles, héréditaires, situés à* Venray, *dont il se declaroit Héritier, étant intentionné de se servir de son Droit de Succession, sous réserve néanmoins & du bénéfice des Loix, & de l'Inventaire, requérant la Justice de Paix de recevoir la dite Déclaration & la réserve, comme aussi de lui accorder l'assignation publique, si bien de ceux, qui pourroient prétendre un droit de Succession exclusif, ou conjoint avec lui, que des Créanciers ou autres en droit de faire prétention sur la Masse héréditaire, laissée par le dit* Antoine van Lishout: *Et nous Juge de Paix, déférant à la Pétition sus-dite, tendante à la conservation tant du droit de Succession du Requérant, que des Droits des absens & inconnus, acceptons les Déclarations & la réserve sur le Régistre du Greffe & de notre Tribunal, les faisons sçavoir à tous ceux, qui pourroient avoir intérêt de les connoître; & les citons, au nom de la Loi, de comparoître par-devant nous à notre Audience à* BRUCHHAUSEN, *Commune du Canton de* Horst, *dans six Décades, en préfixant ce délai & le jour du vingt-huit* Messidor *prochain, comme terme peremptoire, tant pour la liquidation des prétentions quelconques, que pour la justification des Droits de Succession, sous préjudice qu'il sera statué après l'échéance de ce délai préfixé contre les non-Comparans, & procédé à l'avantage du Requérant, conformément à la Loi. Et sera donné à la Présente, par l'Office de notre Huissier, la publicité convenable, par envoi des Expéditions aux Rédacteurs de la* Gazette *de* Leyde *& de* Wezel.

Donné à BRUCHHAUSEN, notre Domicile, le vingt-quatre du mois de *Floréal*, an huit de l'Ere Républicaine. (Signé) OTTON WORINGEN, Juge de Paix.

ARNAUD-KANNEGIESSER, Greffier.

Pour expédition conforme, (Signé) A. KANNEGIESSER, Greffier.

Ce jourd'hui *vingt-sept* Floréal *an huit de l'Ere Républicaine, en vertu de l'Ordonnance ci-dessus, à la Requête du Citoyen* HERMAN VERHEYEN, *Cultivateur, domicilié à* Venray, *je,* MATHIEU GOREN, *Huissier de la Justice de Paix du Canton de* Horst, *patenté au dit* Horst, *le* 18. Nivose *an huit* No. 1. *Classé* 3me, *ai fait signification de la dite Ordonnance & de l'Assignation y contenuë à tous ceux, qui pourroient prétendre un Droit de Succession exclusif ou conjoint avec le Requérant* Herman Verheyen, *ou former une Réclamation contre la Succession laissée par feu* Antoine van Lishout, *mort à* Amsterdam, *République* Batave, *en consignant au Bureau des Postes de* Venlo, *Canton idem, Département de la* Meuse inférieure, *sous les adresses au Rédacteur de la* Gazette *de* Leyde *& au Rédacteur de la* Gazette *de* Wezel, *expéditions, tant de la dite Ordonnance que du présent Acte, en invitant les dits Rédacteurs d'insérer la dite Ordonnance, Assignation & l'Exploit, trois fois consécutives, dans leurs Nos suivans, & d'en envoyer les Exemplaires au Greffe du Tribunal de Paix, pour servir & valoir à la Partie requérante, ce que de droit de raison.* Fait au Bureau de Poste de VENLO, les jour, mois, & an que dessus.

(Signé) MATH. GOREN, Huissier.

Sont dévolues à la nouvelle Chambre Pupillaire *ainsi qu'à celle* chargée de la gestion des Masses insolvables *de la Colonie de* SURINAM, *les Masses suivantes; sçavoir, les Masses de la Franche* Claire, *de* C. F. Steffens, *le* 26. *Juin; de* J. J. Pieterlee, *le* 4. *Juillet; de* Carl-Friederich-Williams Baerman, *le* 5; *de* J. D. Friederichs, *le* 13; *& de* J. G. Tede 25. *Août; de* Jean-George von Rathel, *se nommant ici* J. G. Rhadel, *le* 4. *de* C.

J. Cramer le 8; *de* Jean Kind, *le* 15; *&* *M^e* W. J. P. Muntz, *le* 28. *Septembre*; *de* W. Thiel, *le* 3; *de* J. L. Schmitt, *le* 10; *de* J. van Woudenberg, *le* 23; *&* *de* Frédé Hermans, *le* 29. *Octobre*; *de* Thierry den Uyl, *&* *de l'Expatrié* Henri van Werzel, *de* Guillaume Bach, *le* 28; *&* *de* J. A. Schneider, *le* 29. *Novembre*; *de* H. Meyer, *de* M. Broezoe, *le* 15; *de* Louis Hoeke, *le* 21; *&* *de* J. Reuter, *le* 28. *Décembre* 17 *de* Charles-François Calichez, *le* 17; *&* *de* Louise Dandiran, *Femme de* C. Lobenwe *ci-devant Veuve de* F. Schoffel, *le* 31. *Janvier*; *de* Jean-Mathieu-Guillaume Behre *le* 1; *de* F. C. Fritsch, *le* 10; *de* Anne-Louise Arnaud, *le* 13; *de* Chrétien-Philip Dingemans, *le* 19; *de* Jeanne-Chrétienne Axen, *Femme de l'Expatrié* J. F. von Cistw *en dernier lieu Veuve de feu* J. van Ryswyk, *le* 24; *&* *de* Jean-Guillaume Denker, *le Février*; *de* J. M. Reeder, *le* 13; *de* Mathieu Böhm, *le* 14; *&* *de* *M^e* W. Hesse 15. *Mars* 1799. *Conformément à l'Art.* XIV. *de l'Instruction & Ordonnance émanée p la sus-dite Chambre, on prie tous ceux, qui ont à former des prétentions à la charge ou doivent aux Masses sus-dites, de déclarer leurs prétentions, & faire le payement de qu'il pourra être dû par eux, dans le délai d'une année, à compter du jour que les Masses sont dévoluës à la Chambre, sous peine d'être déchus de leur droit & justice env les Curateurs de la dite Chambre.*

SURINAM ce 18. Mars 1799. (Signé) J. A. VAN CLAVEREN, Secrétaire ad interi

Sont dévoluës à la nouvelle Chambre-Pupillaire, *ainsi qu'à celle* chargée de la ge des Masses insolvables *de la Colonie de* SURINAM; *sçavoir*, *les Masses de* Jean-Guil me Konig, *le* 29. *Septembre*; *de* A. L. Friedlein, *le* 12. *Décembre* 1797; J. J. Henr *le* 8; J. M. van Hertzbergen, *le* 11; J. Hoddorff, *le* 22; L. F. Sommer, *le* 24. & Jaager, *le* 25. *Janvier*; Corneille Bleek & J. G. Grauwrok, *le* 13. *la personne* é *de* J. J. Niederer, *le* 15. *&* *de la Masse commune de* Jean-George Focken *&* *de sa f me* Elisabeth-Petronelle-Marie van Trigt, *ci-devant Veuve de* Paul Jurgenson, *Février* 1798. *Conformément à l'Art.* XIV. *de l'Instruction & Ordonnance émanée pour sus-dite Chambre, on prie tous ceux qui ont à former des Prétentions à la charge de doivent aux Masses sus-dites, de déclarer leurs Prétentions, & de faire le payement de qu'il pourra être dû par eux, dans le délai d'une année, à compter du jour que les Masses sont dévoluës à la Chambre, sous peine d'être déchus de leur droit & justice en les Curateurs de la dite Chambre.*

SURINAM ce 20. Mars 1798. (Signé) J. H. T. POTTENDORFF, Secrétaire

Sont dévoluës à la nouvelle Chambre-Pupillaire, *ainsi qu'à celle* chargée de la ge des Masses insolvables *de la Colonie de* SURINAM, *les Masses suivantes*; *sçavoir* *Masses de* J. A. Hoedt, *le* 6; *de la* Franche Lena *de* Corneille Leever, *se disant* He Prent, *le* 27; *de* Guillaume Rofs & J. Kuitz, *le* 30. *Avril*; *de* Sara-Marie-Henr Spiering, *Veuve de* M. A. Duchene, *le* 12. *Mai*; *&* *de* Nicolas Galler *le* 13. *Juin* *Conformément à l'Art.* XIV. *de l'Instruction & Ordonnance émanée pour la sus-dite C bre, on prie tous ceux, qui ont à former des prétentions à la charge de, ou doivent Masses sus-dites, de déclarer leurs prétentions, & faire le payement de ce qu'il pou être dû par eux, dans le délai d'une année, à compter du jour que les dites Masses dévoluës à la Chambre, sous peine d'être déchus de leur droit & justice envers les C teurs de la dite Chambre.*

SURINAM ce 19. Juin 1798. (Signé) J. A. VAN CLAVEREN, Secrétaire ad inter

Comme par le décès de la Franche Negresse JOHANNA, *de* George Herdrich, *Mer l'Expatrié* Chrétien-Frédéric, *ses Biens délaissés sont dévolus à la nouvelle* Chambre pillaire, *ainsi qu'à* celle chargée de la gestion des Masses insolvables *de la Colonie de* RINAM, *l'on avertit par la Présente le sus-dit* Chrétien-Frédéric, *qu'il est oblig mettre ses affaires en règle dans la sus-dite Colonie, dans le délai d'une année & s maines, à compter du jour ci-dessous; à défaut de quoi il sera procédé envers les B conformément à l'Instruction & Ordonnance émanée par la sus-dite Chambre.*

PARAMARIBO ce 19. Juin 1798. (Signé) J. WEYNE, premier Clerc Juré, provisio

„ *Attendu l'arrivement tardif des sus-dits Avis, le terme de declarer les prétent* „ *& de faire le payement, a été prolongé de six mois; sçavoir au* 13. *Novembre* 180

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*